

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune

Québec



La sous-ministre associée
Forêt Québec

Le 8 juin 2007

Monsieur Jean-Pierre Gauthier
Président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta
11^e Étage, Local 1180
Québec (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

Au nom du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchard, je vous informe des suites que le Ministère entend donner à votre lettre du 23 avril 2007.

Dans un premier temps, permettez-moi d'aborder votre recommandation de prolonger de deux semaines l'échéancier du dépôt des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF). Je comprends que les arguments invoqués dans votre lettre pour justifier cette demande, à savoir la non-disponibilité des maîtres de trappe cris au début du mois de mai et les très courts délais pour la confection des PGAF, peuvent créer une certaine inquiétude quant au respect du processus de préparation des plans, inscrit au chapitre 3 de la Paix des Braves. Toutefois, les impératifs liés à l'entrée en vigueur de la prochaine génération des PGAF obligent le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à maintenir l'échéance légale du dépôt des PGAF au 1^{er} avril 2007. Comme vous le savez, en début d'année le Ministère a accordé aux bénéficiaires de contrats une tolérance administrative donnant la possibilité de reporter le dépôt de leur PGAF au 1^{er} juin 2007.

Le MRNF reconnaît par ailleurs que l'élaboration des PGAF constitue une opération d'envergure et nécessite, dans le cadre de la Paix des Braves, une concertation entre les maîtres de trappe cris et les bénéficiaires de contrats. Aussi, les analyses préliminaires effectuées par le MRNF sur les PGAF déposés le 1^{er} juin 2007 et la poursuite des échanges entre maîtres de trappe et bénéficiaires pourraient amener ces derniers à bonifier les PGAF. Le MRNF est ouvert à intégrer ces bonifications jusqu'au 1^{er} août 2007. Autour du 15 août, le MRNF devrait procéder à la transmission des PGAF aux Groupes de travail conjoints et au Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) qui dès lors, tel que spécifié à l'entente, veilleront à traiter ces plans en conformité avec leur mandat.

800, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 527-8652
Télécopieur : (418) 528-1278
Courriel : paula.letu@mnrn.gouv.qc.ca

...2

M. Jean-Pierre Gauthier

2

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours dans le cadre des prochains PGAF, vous demandez à connaître la stratégie d'aménagement des peuplements mélangés que le MRNF compte appliquer sur le territoire forestier de l'entente. Au-delà des aspects très techniques et spécialisés inhérents aux stratégies d'aménagement forestier et en raison du phénomène d'enfeuillement observé sur ce territoire, il faut retenir que l'objectif au coeur de la stratégie consiste à maintenir les peuplements mélangés actuellement présents dans chacune des aires de trappe, tout en préservant le caractère résineux propre au domaine de la pessière à mousses des quinze unités d'aménagement forestier concernées.

Les moyens qu'utilisent les bénéficiaires sur le territoire pour se conformer à cet objectif sont décrits au chapitre des stratégies d'aménagement forestier de chacun des PGAF. Ces stratégies font intervenir divers concepts, éléments et directives tels que les groupes de production prioritaires mixtes, les calculs de possibilité forestière, le Manuel d'aménagement forestier, les orientations ministérielles, etc. Vous comprendrez qu'il serait ici difficile de faire une description détaillée de l'ensemble des moyens utilisés par les bénéficiaires pour se conformer à la stratégie préconisée pour les peuplements mélangés.

On m'informe cependant que lors de la prochaine réunion du CCQF, à la mi-juin, M. Simon St-Georges, coordonnateur des Affaires autochtones du Ministère sur le territoire, fera une présentation vulgarisée de cette stratégie. Cela permettra sans doute à l'ensemble des membres du Conseil de bien saisir les tenants et aboutissants de la stratégie sur ces peuplements mélangés hautement valorisés par les Cris.

Par ailleurs, le MRNF a mis à la disposition des bénéficiaires de contrats, un Guide d'aide à la planification forestière qui propose également des moyens afin de valoriser le potentiel d'habitat faunique des peuplements mélangés sur le territoire. En définitive, l'approche privilégiée par le MRNF pour mener à bien l'aménagement des peuplements mélangés sur le territoire, réside dans l'utilisation combinée, par les bénéficiaires de contrats, de la stratégie d'aménagement des PGAF 2008-2013 et du Guide d'aide à la planification forestière.

Ce guide, intitulé « *Guide d'aide à la planification forestière – Mise en œuvre des OPMV et des stratégies d'aménagement forestier propres au territoire forestier de l'ENRQC* » a été élaboré par les secteurs Forêt Québec et Opérations régionales du MRNF avec la collaboration des représentants de l'Administration régionale cri et du CCQF. Sa version officielle se trouve maintenant sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-pgaf.jsp>

...3

M. Jean-Pierre Gauthier

3

Outre l'utilisation de ce guide dans le contexte de l'aménagement des peuplements mélangés, cet outil vise aussi à favoriser une planification forestière optimale des interventions forestières. Il propose aux bénéficiaires de contrats, dans le respect de leurs attributions forestières, des moyens pour maximiser la prise en compte des préoccupations des maîtres de trappe cris et l'intégration des mesures de protection et de mise en valeur des habitats fauniques. À cet égard, nous croyons que le Guide d'aide à la planification forestière s'inscrit tout à fait dans la visée générale du projet de directives sur la protection et la mise en valeur des habitats fauniques déposé au MRNF par le CCQF en mars 2005.

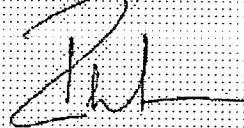
De même, avec ce guide, le MRNF prend en considération l'essence des recommandations du Conseil sur le projet pilote portant sur l'expérimentation du projet de directives. De fait, le MRNF rend disponible aux bénéficiaires de contrats un guide simple et pratique. Ce guide leur permettant d'établir, en collaboration avec les maîtres de trappe cris, des synergies dans la mise en œuvre des outils de planification forestière tels que les mesures forestières de la Paix des Braves, les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV), le règlement sur les normes d'intervention (RNI) et la stratégie d'aménagement des PGAF.

Il va sans dire que ce guide demeure un outil de travail perfectible et pourra, au cours des années futures, être bonifié à la lumière des nouvelles connaissances et des collaborations avec l'ensemble des intervenants, notamment avec les maîtres de trappe cris.

Je tiens aussi à souligner en terminant, notre entière satisfaction à l'égard de la collaboration du Conseil dans le cadre de cet imposant exercice que constitue la production des PGAF 2008-2013.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre associée à
Forêt Québec



Paule Tétu, ing.f., M.Sc.

c. c. : MM. Claude Béchard
Gilles Desaulniers
Mario Gibeault
Guy Hétu
Simon St-Georges
Isaac Voyager